

ACADÉMIE DE NANCY

SÉANCE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 8 NOVEMBRE 1894

UNIVERSITÉ DE NANCY

ACADÉMIE DE NANCY

RENTÉE SOLENELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

Rue Saint-Dizier, 51

—
1895

RAPPORT

DE

M. KRANTZ, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LES TRAVAUX ET LA SITUATION DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1893-1894

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Au commencement de l'année qui vient de finir, la chaire de philosophie a été privée de son titulaire qui comptait parmi les plus anciens professeurs de la Faculté. Un arrêté ministériel du 7 novembre 1893 a chargé M. Victor Egger d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, pour l'année scolaire 1893-1894.

M. Egger avait été appelé de Bordeaux à Nancy au milieu de l'année 1882, pour y remplacer M. Jules Gérard, nommé recteur de l'Académie de Grenoble. Il a donc donné ici un enseignement de près de onze ans, sans interruption. Il représentait à lui seul la philosophie avec une rare originalité. M. Egger restant titulaire de la chaire de Nancy, il serait prématuré de lui faire déjà nos adieux. D'autre part, il serait contraire à son propre désir, de souhaiter à M. Egger autre chose que ce qu'il a si vivement et si constamment souhaité lui-même, c'est-

à-dire que la Sorbonne se l'attache définitivement. En attendant ce moment, qui est sans doute prochain, je ne saurais mieux faire, pour exprimer les sentiments que la perspective de cette séparation inspire à ses collègues, que de m'en tenir aux termes excellents en lesquels la plume amie de M. Pfister a annoncé aux lecteurs des *Annales de l'Est*, dans la chronique de la Faculté (n° de janvier 1894), la délégation de M. Egger à la Sorbonne. « M. Egger, dit-il, a groupé autour de lui des élèves choisis, auxquels il apprenait avant tout à développer leurs qualités naturelles et à réfléchir. Il les suivait dans leur carrière, avec une vive sympathie, ne cessant de leur prodiguer ses conseils, même après qu'ils avaient quitté nos bancs ; il aimait à parler d'eux et à vanter leurs mérites... La préparation de ses cours et de ses conférences, la composition de ses articles, n'ont pas empêché M. Egger de prendre une part très considérable à la vie commune de la Faculté des lettres. Il était le plus consciencieux et le plus scrupuleux des examinateurs... Il a représenté aussi la Faculté au Conseil académique et au Conseil général et a toujours été prêt à défendre nos droits. Enfin, à diverses reprises, il a été désigné pour siéger parmi les juges de l'agrégation de philosophie ; une part de cet honneur retombait sur la Faculté de Nancy » (1).

Par arrêté ministériel du 21 novembre, M. Paul Souriau, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a été chargé, sur sa demande, d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy. Après avoir professé successivement aux Facultés de Besançon, de Lyon, d'Aix et de Lille, M. Paul Souriau a choisi Nancy pour s'y arrêter et s'y fixer.

Cette préférence, flatteuse pour nous, serait déjà à elle

(1) *Annales de l'Est* : 8^{me} année ; janvier 1894, p. 131.

seule un titre suffisant pour que nous désirions installer le plus vite possible M. Souriau dans notre chaire magistrale. Mais il a d'autres titres, et des meilleurs, et autant qu'on en puisse avoir.

Par ses leçons et par ses livres, M. Souriau n'a cessé de donner, dès sa sortie de l'Ecole normale supérieure, la mesure croissante de sa haute valeur et de sa féconde activité intellectuelle. C'est un penseur libre, ingénieux et fort. Pour lui, la philosophie n'est point un corps de doctrines, strict et impérieux, mais un large, un incessant renouvellement de vues supérieures et personnelles sur les plus hauts, je pourrais dire les plus beaux problèmes de la science, de l'art et de la vie. Quand on a pensé et écrit l'*Esthétique du mouvement* et la *Suggestion dans l'art*, pour ne citer que ces deux ouvrages, on a pris rang, en première ligne, parmi les maîtres les plus distingués de notre Ecole actuelle de philosophie française. Qu'il me soit permis d'exprimer en outre toute la joie que j'éprouve personnellement à retrouver en M. Paul Souriau, comme collaborateur et collègue, un de mes plus sympathiques camarades de promotion dont le caractère élevé et le commerce sûr, après bien des années d'éloignement, m'avaient laissé un vivant et cher souvenir.

Les pouvoirs du Doyen en exercice ayant pris fin en décembre 1893, la Faculté et le Conseil général ont proposé en première ligne M. Krantz, qui a été nommé doyen pour une nouvelle période de trois ans, à dater du 5 décembre.

La place laissée vacante par M. Egger au Conseil général des Facultés a été offerte par ses collègues à M. Pfister, lequel, à la suite de son élection, a donné sa démission du Conseil académique. Il y a été remplacé par M. Diehl.

Par arrêté du 25 décembre 1893, M. Albert Martin a été promu, au choix, de la 4^e à la 3^e classe.

Un changement important et, pour tout dire, regrettable, s'est produit dans le personnel de la bibliothèque. Notre sous-bibliothécaire, M. Doudelez, nous a été enlevé au moment où, bien maître de son service, il nous faisait particulièrement apprécier son intelligence et son zèle. Un arrêté du 9 juin, en le nommant, sur sa demande, à Lille, sa ville natale, nous a envoyé de Lille, à sa place, M. Battesti.

Quoique j'aie déjà, en d'autres lieux, exprimé les regrets que nous a causés la retraite d'abord, puis, deux mois après, la mort soudaine de notre vieil appariteur, Sébastien Humbert, je tiens à leur faire encore une place dans ce rapport, et à redire tout le bien que nous pensions de cet excellent serviteur et toute l'affectueuse déférence que nous avons pour lui. Humbert, qui datait de la restauration même de la Faculté, en 1854, ne l'a quittée que le 1^{er} janvier 1893, après trente-neuf ans d'irréprochables services et âgé de plus de soixante-quinze ans. Actif, ponctuel, dévoué, plein de révérence pour ses chefs, de politesse et de prévenance avec les étudiants et le public, d'un caractère égal et modeste, attaché à ses fonctions comme à un devoir, aimant « sa Faculté » d'une profonde affection, Humbert a été pendant sa longue carrière le modèle des appariteurs. Quand, au mois de mars suivant, la mort l'a enlevé tout d'un coup, la Faculté tout entière, professeurs et étudiants, s'est associée par des témoignages sympathiques au deuil de sa famille et de ses nombreux amis.

Par un arrêté ministériel du 15 janvier 1894, M. Charles Morquin, ancien soldat de 1870, garçon de bureau à l'Académie depuis treize ans, a été nommé appariteur.

II. — ENSEIGNEMENT.

Comme toujours l'enseignement s'est réparti en cours publics et en conférences fermées. Les cours ouverts ont été au nombre de trois seulement :

Le cours de *Philosophie*, où M. Paul Souriau a traité de l'*Idéal moral* ; celui de *Littérature étrangère* que M. Grucker a consacré à l'étude de la *Littérature allemande au XIX^e siècle* ; et celui d'*Histoire de l'Est de la France* dont M. Pfister avait fait une étude de *l'Alsace sous la domination française*. Ces trois séries de leçons semestrielles ont été suivies assidument par un public nombreux et fidèle.

Les conférences fermées ont été faites aux mêmes heures et en même quantité que l'année dernière. Je veux signaler toutefois une heureuse addition que nous devons à la bonne volonté, toute désintéressée, de M. Milloi, chargé d'un cours de météorologie à la Faculté des sciences, qui a donné à nos élèves de la section d'histoire sept conférences spéciales adaptées aux programmes de géographie. Ces leçons complémentaires ont été pour nos étudiants d'un précieux secours et d'un vif intérêt.

La Faculté en exprime sa gratitude à M. Milloi.

En attendant l'organisation officielle d'une conférence d'anglais qui nous est promise, nous avons trouvé une occasion inespérée de pourvoir provisoirement à cet enseignement, rendu indispensable par le programme actuel de l'agrégation d'allemand, dont Nancy est un des principaux centres de préparation. Un de nos anciens élèves des plus distingués, M. Fernand Baldensperger, reçu brillamment à l'avant-dernier concours d'agrégation pour les langues vivantes, nous a demandé d'ouvrir à la Faculté des lettres, un cours libre d'anglais, à raison d'une conférence par semaine. Cette proposition répondait

trop bien à nos besoins et à nos vues pour que nous ne nous soyions pas empressés de l'accueillir favorablement, d'autant que M. le Directeur de l'Enseignement supérieur y a donné sa haute approbation et promis son encouragement. C'est donc avec une vive satisfaction que la Faculté s'est ouverte à M. Baldensperger, heureuse de se recruter ainsi elle-même dans ses propres élèves, heureuse aussi d'appliquer, pour la première fois, à son profit, ces intentions d'autonomie et de décentralisation universitaires venues d'en haut, dont l'institution des cours libres est une forme libérale qui peut, avec des précautions et des garanties, devenir féconde.

Le nombre des étudiants a été un peu inférieur, cette année, à celui de l'année dernière. Voici comment se sont répartis nos 92 auditeurs régulièrement inscrits :

| | |
|------------------------------|-------|
| A la licence littéraire..... | 16 |
| — de philosophie..... | 5 |
| — d'histoire..... | 9 |
| — d'allemand..... | 12 |
| Etudiants divers..... | 5 |
| | <hr/> |
| Total..... | 47 |

| | |
|------------------------------------|-------|
| A l'agrégation de philosophie..... | 1 |
| — d'histoire..... | 6 |
| — de grammaire..... | 14 |
| — d'allemand..... | 10 |
| | <hr/> |
| Total..... | 31 |

En outre, quatorze étudiants libres, appartenant au droit ou à l'enseignement primaire, sans préparer aucun examen, ont suivi les cours et conférences de la Faculté.

III. — COLLATION DES GRADES.

Doctorat.

Le samedi 14 avril 1894, à dix heures du matin, M. Beaumont, professeur d'histoire et principal du collège de Lunéville, a soutenu devant la Faculté les deux thèses suivantes :

1^o *De Lucoviensium abbatum potestate et quomodo Lucoviensis terra commitatui Burgundiae adjuncta fuerit.*

2^o Etude sur le règne de Léopold, duc de Lorraine, (1697-1729).

M. Beaumont a été jugé digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable*. La compétence toute spéciale de plusieurs des juges de M. Beaumont et le soin extrême avec lequel ils avaient préparé leur argumentation aussi bien que la solide érudition du candidat, ont donné à cette séance un vif intérêt.

Nous nous félicitons de plus en plus de voir se réaliser les effets prévus de l'institution d'une chaire d'histoire locale ; car au lieu que naguère une soutenance de doctorat était à la Faculté de Nancy un événement rare et qui ne se renouvelait que de dix en dix ans environ, voici qu'en deux ans à peine nous avons eu l'occasion de faire deux docteurs et de doter l'histoire de la Lorraine de deux bons livres.

L'enseignement de M. Pfister, non moins que l'autorité et le don excitateur du professeur, constituent un centre d'attraction pour nos jeunes historiens en quête de sujets de travaux. Leur bonne volonté qui, livrée à elle seule, resterait peut-être longtemps indécise et stérile, trouve auprès de ce maître dévoué une direction immédiate avec des encouragements ardents et de précieux conseils.

J'ajoute toutefois que nous ne souhaitons pas que tous nos futurs candidats au doctorat se confinent dans l'histoire locale et que nous accueillerons avec une large hospitalité tous les travaux, dignes du titre de thèse, qui répondront aux branches multiples de notre enseignement.

EXAMENS.

Licence.

Session de novembre 1893.

Candidats inscrits :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| A la licence littéraire | 8 |
| — d'histoire..... | 1 |
| — de philosophie..... | 1 |
| Total..... | <u>10</u> |

3 candidats ont été éliminés ; 1 ajourné ; les 6 autres définitivement reçus.

Session de juillet 1894.

Candidats inscrits :

| | |
|------------------------------|-----------|
| A la licence littéraire..... | 13 |
| — de philosophie..... | 3 |
| — d'histoire | 4 |
| — d'allemand..... | 6 |
| Total | <u>26</u> |

10 ont été éliminés ; 1 ajourné ; 15 définitivement admis au grade. M. Adrien Godart, boursier de la Faculté, a été reçu avec la mention *très bien*.

Total des licenciés de l'année 1893-1894 : 21.

Baccalauréats.

1^o Classique. — Première partie, 50 p. 100

Session de novembre 1893.

Examinés 115 ; ajournés 55 ; admis 60.

Session de juillet 1894.

Examinés 297 ; ajournés 152 ; admis 145.

Au total : 412 examinés ; 207 ajournés ; 205 admis définitivement.

2^o Classique. — Deuxième partie, 63 p. 100.

Session de novembre 1893.

Examinés 47 ; ajournés 11 ; admis 36.

Session de mars 1894.

Examinés 12 ; ajournés 6 ; admis 6.

Session de juillet 1894.

Examinés 128 ; ajournés 51 ; admis 77.

Au total : 187 examinés ; 63 ajournés ; 119 admis définitivement.

3^o Ancien baccalauréat. — Deuxième partie, 45 p. 100.

Session de novembre 1893.

Examinés 7 ; ajournés 4 ; admis 3.

Session de mars 1894.

Examinés 1 ; ajournés 0 ; admis 1.

Session de juillet 1894.

Examinés 3 ; ajournés 2 ; admis 1.

Au total : 11 examinés ; 6 ajournés ; 5 admis définitivement.

4^o Baccalauréat moderne. — Première partie. 43 p. 100.

Session de novembre 1893.

Examinés 57 ; ajournés 33 ; admis 24.

Session de juillet 1894.

Examinés 112; ajournés 62; admis 50.

Au total: 169 examinés; 95 ajournés; 74 admis définitivement.

5^e Baccalauréat moderne. — Deuxième partie.

Session de novembre 1893.

Examinés 1; ajournés 1; admis 0.

Session de juillet 1894.

Examinés 6; ajournés 2; admis 4.

Au total: 7 examinés; 3 ajournés; 4 admis définitivement.

Résultat total des divers baccalauréats. — Proportion 51 p. 100.

Examinés 786; ajournés 379; admis 407.

AGRÉGATION.

Cette année encore, la Faculté des lettres a bien tenu son rang aux épreuves des diverses agrégations auxquelles elle est forcée de limiter sa préparation.

Ont été reçus les élèves, directs ou correspondants, dont les noms suivent. A l'agrégation de grammaire: M. Bailly, professeur au collège de Toul (n° 6). A l'agrégation d'histoire: M. Paul Despiques, boursier de la Faculté (n° 10); M. Crémieux, chargé de cours au lycée de Châteauroux (n° 13); M. l'abbé Jérôme, élève libre, a été admissible, et M. Combet, boursier de la Faculté, sous-admissible. A l'agrégation des langues vivantes: M. Spenlé, boursier de la Faculté (n° 3).

DISTINCTIONS ET PRIX.

Deux professeurs de la Faculté ont été couronnés et récompensés par l'Institut. M. Charles Diehl a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un prix de 2.000 francs pour son ouvrage sur le sujet mis au concours : *Etudier l'histoire de la domination byzantine en Afrique.*

M. Diehl a été également promu au grade d'officier de l'Instruction publique par arrêté ministériel du 28 juillet.

M. Paul Souriau a reçu de l'Académie des sciences morales et politiques un prix de 1.000 francs (fondation Le Dissez de Pénanrun) pour son livre intitulé : *La suggestion dans l'Art.*

PRIX DE LA FACULTÉ.

La somme de 325 francs allouée à la Faculté par le Conseil général a été divisée en trois prix de licence et décernés aux trois premiers étudiants reçus, qui ont été dans l'ordre suivant :

1^o M. Godart (Adrien), boursier d'allemand.

2^o M. Mangeot (Georges), étudiant en lettres, élève libre.

3^o M. Freschard (Victor), boursier d'allemand.

PROPOSITIONS ET VŒUX.

Il semble que quelques-uns de nos vœux les plus anciens et les plus justifiés touchent à leur réalisation. Déjà l'organisation du cours libre d'anglais répond en partie aux besoins de cet enseignement qui reste encore à créer officiellement. La maîtrise de conférences de grec

que nous avons perdue lors du départ de M. Lemer cier, doit nous être rendue dès que les ressources budgétaires le permettront (1). Il nous reste à désirer encore et à demander toujours la création d'une maîtrise de conférences de français moderne et d'une maîtrise de conférences de philosophie, grâce auxquelles nous pourrons préparer aux agrégations des lettres et de philosophie que jusqu'ici l'insuffisance, sur certains points, du personnel, nous a obligés, malgré nous, de laisser en dehors de notre programme général.

En réponse à une question posée l'an dernier par M. le Ministre au sujet des modifications à apporter à la licence ès lettres, la Faculté a nommé une commission de cinq membres sous la présidence de M. Grucker, assesseur, professeur de littérature étrangère. Le travail de la commission, discuté en séance de l'Assemblée, a abouti à la rédaction d'ensemble, composé de deux parties distinctes, qui ont donné lieu à deux remarquables rapports, le premier de M. Pariset sur le maintien, avec quelques modifications, de la licence ès lettres telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ; le second de M. Diehl sur l'organisation d'une seconde licence, parallèle et équivalente à celle-là, la *licence moderne*.

Si en effet la Faculté n'avait pas jugé à propos d'introduire dans le régime actuellement en vigueur de changements radicaux, c'est qu'elle avait en vue la création d'une licence nouvelle, qui serait déchargée de quelques exercices purement scolaires, allégée dans une forte mesure des littératures anciennes et adaptée à l'esprit de cet enseignement moderne et français dont l'organisation officielle s'est arrêtée jusqu'ici au premier degré, le baccalauréat.

(1) Depuis la lecture de ce rapport, M. Couve, membre de l'École d'Athènes, a été nommé maître de conférences de grec à partir du 1^{er} décembre 1894.

La Faculté a donc cru devoir maintenir à la licence ès lettres, — celle qui sera toujours exigée des futurs professeurs, — la dissertation latine ; elle a rendu obligatoires pour les candidats, en leur attribuant une note distincte, les épreuves de langues vivantes ; elle a autorisé les candidats aux licences spéciales (philosophie, histoire et allemand) à se présenter au grade en deux examens successifs, espacés d'une année ; enfin par une meilleure distribution des matières d'examen elle s'est efforcée de donner à chacune une représentation plus équitable dans l'ensemble.

Mais dans la pensée de la Faculté, ce programme conservateur n'a de raison de subsister que s'il est combiné avec un programme novateur dont le second rapport a donné la formule générale et l'aménagement détaillé.

Le caractère de la licence moderne, tel que nous l'avons conçu, les raisons majeures qui en rendent la création nécessaire, enfin les conditions du niveau d'élévation qu'on doit lui imposer pour assurer et garantir son équivalence avec l'autre, ont été indiquées par M. Diehl, rapporteur, avec une grande précision dans les lignes suivantes :

« Alors que les applications des sciences à l'industrie, alors que la réforme des études médicales amènent aux Facultés des sciences un nombre croissant d'élèves, n'y a-t-il point quelque danger à borner volontairement l'action des Facultés des lettres, et à limiter l'influence de cette culture littéraire, dont si volontiers on exalte les mérites, à la préparation pour nos collègues de quelques licenciés peu nombreux ?

« Rendre les études littéraires plus séduisantes en les débarrassant de la barrière de difficultés techniques qui les environne, attirer de cette sorte dans les Facultés une clientèle plus considérable, tel doit être le but de

la réforme que nous proposons ; et comme, en France du moins, des études que ne sanctionne aucun diplôme risqueraient fort de n'être point suivies, le moyen d'obtenir les résultats souhaités consiste sans doute dans une transformation de la licence.

« Pour répondre au but recherché, le nouvel examen devra être moins technique ; il attestera moins une virtuosité — méritoire, mais d'importance secondaire — dans quelques exercices purement classiques qu'une sérieuse culture générale. Et qu'on n'objecte point ici que ce nouveau type d'épreuve sera une licence de second choix, entraînant avec elle quelque abaissement des études et quelque avilissement du grade ; un examen dépend du programme qu'on lui prescrit, et l'on verra que sur ce point nous n'avons rien épargné pour faire de la licence nouvelle une épreuve, différente sans doute de la licence classique, mais nullement inférieure.

« Aussi bien est-il indispensable, pour le succès même de la réforme, que la licence nouvelle soit tenue en même estime que la licence classique. Assurément nous n'entendons point par là qu'elle pourra donner accès à l'enseignement ; il doit être bien entendu qu'en aucun cas, les candidats aux fonctions universitaires ne pourront se dispenser d'obtenir la licence classique. Mais il est non moins indispensable que le diplôme nouveau confère pour le service militaire les mêmes privilèges que le grade actuellement existant ; il est souhaitable que, comme ce grade, il donne accès aux carrières administratives et diplomatiques. C'est à ces conditions seulement que la réforme peut avoir quelque portée, c'est sous ces réserves expresses qu'elle nous semble devoir être proposée. »

En somme, l'intention dominante de notre projet a été de concilier, par une combinaison libérale et pratique, les intérêts des études classiques, — des humanités, —

dont les traditions nous sont toujours chères et sacrées avec cet esprit universitaire nouveau qui, lui aussi, est né à son heure et qui inspire l'enseignement moderne.
